

Jeunes de 18 ans vérifiez si vous pouvez voter aux prochaines législatives !

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription est automatique, à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen.

Si vous êtes nés entre le 10 juin et le 6 juillet 2006 : vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen. Si vous n'êtes pas inscrit, vous avez jusqu'au 20 juin inclus pour faire votre demande d'inscription en mairie.

[Pour en savoir plus, en particulier pour savoir dans quelle commune vous avez été enregistré automatiquement](#)

Vous souhaitez connaître votre situation électorale

vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.

[Le lien pour effectuer cette vérification](#)

Vote par correspondance

Cette procédure est réservée aux Français en résidence à l'étranger.

[C'est votre cas, c'est votre souhait, pour plus d'infos](#)

Voter par procuration sans passer par la case commissariat

il est possible de réaliser une procuration sans rendez-vous grâce à l'application France Identité et la certification de l'identité numérique.

[Pour connaître la procédure](#)

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

et donc, il n'est plus possible de s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections législatives anticipées du 30 juin (1er tour) et du 7 juillet 2024, sauf si vous êtes nés entre le 10 juin et le 6 juillet 2006.

Source : [ministère de l'intérieur](#)